

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2017 à 20h30

Date de convocation et d'affichage : 30 mars 2017

Mesdames, Messieurs, Philippe BALMES, Josette DAJEAN, DECREMPS Frédéric, GARREAU Roland, Isabelle GRASS, MIQUEL Gérard, Myriam QUANTIN, Bernard VALETTE, Sylviane VAN SEVEREN

Absents excusés : Pierre DUFOUR

Myriam QUANTIN a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture séance à 20h30

Concordance Compte de gestion 2016 et Compte administratif 2016 du budget principal :

Monsieur Frédéric DECREMPS, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance et présente la concordance du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 du budget principal.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	474 042.53 €
Recettes	574 899.22 €
Résultat de l'exercice	100 856.69 €
Résultat reporté	180 688.41 €
Résultat de clôture	281 545.10 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	1 377 153.72 €
Recettes	1 340 977.40 €
Résultat de l'exercice	- 36 176.32 €
Résultat reporté	97 593.19 €
Résultat de clôture	61 416.87 €

Hors de la présence de Monsieur Gérard MIQUEL, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion budget principal dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **Approuve** le compte administratif 2016 du Budget principal,

COMMUNE DE ST CIRQ – Budget Principal : AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DECREMPS, 1^{er} adjoint, après avoir entendu le Compte Administratif 2016, et le Compte de Gestion 2016 établi par Monsieur GUIONNET, Receveur Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016, considérant les éléments suivants :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	180 688,41 € (a)
- Affectation de résultat 2016	0,00 € (b)
- Résultat de fonctionnement 2016	100 856,69 € (c)
- Résultat de fonctionnement cumulé	281 545.10 € d = a – b + c)

- Résultat d'investissement antérieur reporté	97 593.19 € (e)
- Résultat d'investissement 2016	- 36 176.32 € (f)
- Résultat d'investissement cumulé	61 416.87 € g = e – f)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

* affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (cpte 1068)	0,00 €
* affectation en réserve	0,00 €
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	281 545.10 € (d)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2016 du budget principal établis par le comptable du Trésor.

Attribution subventions 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution pour 2017 de subventions aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant
Amicale des Pompiers de Cabrerets	150
Amicale des Pompiers de Limogne	150
Ape Tour de Faure	200
Ass. Chasseurs de sangliers (Saint Cirq Lapopie / Berganty / BOUZIES)	400
Asso. Foncière pastorale Bouziès	1000
Association Chasse Rallye Négreval	200
Association des Amis de Saint Cirq	1000
Association des plus beaux villages 2017	881
Association du musée de la résistance	20
Association du Don du Sang	100
Association la Rose Impossible	3000
Association Lapopie Olympique 2017	1000
Association patrimoine et artisanat de St Cirq Lapopie	2000
Bibliothèque de Tour de Faure	200
Comité des fêtes	1000
Collège Pompidou / Cajarc VOYAGE 2017	696
AAPPMA de Cabrerets – association de pêche	100
Ecole de Tour de Faure VOYAGE 2017	565
ECOLE Ste Thérèse – Lalbenque VOYAGE 2017	65
Maison des Arts G. Pompidou	100
Safran du Quercy	100
Restos du cœur Lot	100
	13 027
inscrit au budget 2017	15 000

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces attributions de subventions, charge
Compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2017 *Page 2 sur 10*

Monsieur le Maire d'inscrire ces dépenses au BP 2017 et d'engager ces dépenses.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition pour 2017. Il propose de ne pas augmenter les taxes et de maintenir les taux de 2016.

Taux référence 2016	Taux proposés 2017
TH: 8.05 %	8.05 %
TFB: 15.80 %	15.80 %
TFNB: 103.31 %	103.31 %

La recette fiscale attendue est d'environ 79 468.00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition des taux 2017.

Monsieur informe que les dotations de l'état sont en baisse pour l'année 2017.

Cela représente globalement une baisse de 6000 €.

Monsieur le maire présentent les dépenses d'investissements inscrites au budget 2017 ainsi que les recettes attendues

Acquisitions foncières : 11 440.00 € (achats parcelles Mme Gérard, enquête publique, frais de notaire...)

Eglise : 11 000.00 € (remise en état escalier)

Travaux de voirie : 35 000.00 € (Goudronnage des parkings, Gardes corps château...)

Matériel bureautique : 1000 € (étagère archive)

Matériel voirie : 30 000.00 € (caméra de vidéo-surveillance...)

Aménagement du bourg : 816 498.00 € (convention SDAIL, relevé topo, honoraires archi, diagnostic archéologique, coordination SPS, passage caméra réseaux, travaux, participation à la FDEL pour l'éclairage)

Logiciels mairie : 5000.00 € (site internet – logiciels)

Bâtiment technique communal : 82 616.00 € (honoraires architecte / travaux / relevé topo / étude géotechnique)

Travaux en régie : 20 000.00 €

Aménagement halte camping-car : 50 000.00 € (travaux, honoraires architecte)

Réhabilitation de la maison Breton : 725 000.00 € ((travaux, honoraires architecte)

Réhabilitation de l'ancien presbytère : 20 000.00 € (changement des menuiseries)

Cimetière : 6000.00 € (columbarium)

Vote du budget primitif du budget principal 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions pour le budget principal 2017 qui peuvent se résumer comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	879 163.10 €	Recettes :	597 618.00 €
		Report au C/002 :	<u>281 545.10 €</u>
		Total :	879 163.10 €

Investissement :

Dépenses :	1 861 061.70 €	recettes :	1 583 997.46 €
RAR 2016 :	590 217.64 €		805 865.00 €

C/001 : €
Total : 2 451 279.34 €

C/001 : 61 416.88 €
Total : 2 451 279.34 €

Budget global : 3 330 442.44 €

3 330 442.44 €

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif du budget principal 2017 tel que proposé ci-dessus.

Aménagement des espaces publics du centre bourg de Saint Cirq Lapopie et de la RD8 en traverse : avenant n°2

Au vu des études menées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre bourg de Saint Cirq Lapopie et de la RD8 en traverse, il est proposé d'étendre les revêtements qualitatifs calcaires aux ruelles piétonnes et placettes mitoyennes à la rue principale. Cette modification d'adaptation entraîne :

- La modification du programme,
- La modification de l'enveloppe financière affectée aux travaux,
- La fixation du forfait provisoire de rémunération,
- La modification de la répartition des éléments de mission par cotraitants.

VU la délibération du 18 juin 2016, autorisant la signature de la convention de groupement de commande,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre du groupement du 4 février 2016, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération n° 12 du 12 février 2016 autorisant le marché de maîtrise d'œuvre,

VU le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement dont la mandataire est Juliette Favaron, notifié le 26 mai 2016,

VU la délibération n°90 du 30/06/2016 autorisant le maire à signer l'avenant n°1,

VU l'avenant n°1 notifié au mandataire le 19 août 2016,

VU la réception des études d'avant-projet notifiée au mandataire par ordre de service le 14 octobre 2016,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'élément de mission « avant-projet », a été mise en évidence la nécessité de modifier le programme et l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre permettant de

- Modifier le programme
- Porter la nouvelle enveloppe financière affectée aux travaux à 2 841 285,76 € HT,
- Fixer le nouveau forfait provisoire de rémunération à 302 891,47 € HT, soit 363 469,76 € TTC
- Modifier la répartition des éléments de mission par cotraitants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout acte s'y rapportant.

Cet avenant fera l'objet d'une décision modificative du budget.

Avenant n°3 au Marché de MOE pour l'aménagement des espaces publics du centre bourg de Saint Cirq Lapopie et de la RD8 en traverse

Au vu des études menées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre bourg de Saint Cirq Lapopie et de la RD8 en traverse et la validation des phases précédentes, il est proposé de fixer

- le coût prévisionnel des travaux sur lequel le titulaire du marché s'engage ;
- le forfait définitif de rémunération du titulaire du marché.

VU la délibération du 18 juin 2016, autorisant la signature de la convention de groupement de commande,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre du groupement du 4 février 2016, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération n° 12 du 12 février 2016 autorisant le marché de maîtrise d'œuvre,

VU le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement dont la mandataire est Juliette Favaron, notifié le 26 mai 2016,

VU la délibération n°90 du 30/06/2016 autorisant le maire à signer l'avenant n°1,

VU l'avenant n°1 notifié au mandataire le 19 août 2016,

VU la réception des études d'avant-projet notifiée au mandataire par ordre de service le 14 octobre 2016,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'élément de mission « avant-projet », a été mise en évidence la nécessité de modifier le programme et l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre permettant de fixer :

- le coût prévisionnel des travaux sur lequel le titulaire du marché s'engage à 2 841 285,76 € HT,
- le forfait définitif de rémunération du titulaire du marché pour un montant de 302 891,47 € HT, soit 363 469,76 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout acte s'y rapportant.

Cet avenant fera l'objet d'une décision modificative du budget.

Résiliation de la convention SDAIL pour l'aménagement de la halte nautique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°126-2014 du 21/11/2014 par laquelle une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée lui a été confiée pour l'aménagement de la halte nautique. Il convient aujourd'hui de résilier cette convention d'intervention.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la résiliation de la convention d'intervention signée avec le SDAIL concernant l'aménagement de la halte nautique de Saint Cirq Lapopie.

Devis Marcouly : revêtement parkings

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au revêtement des parkings P4, P5 et P6.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise MARCOULY qui propose un devis pour le revêtement des parkings P4, P5 et P6 pour la somme de 17 358.32 € HT (soit 20 829.98 € TTC).

Après délibéré le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le devis de l'entreprise MARCOULY pour un montant de 17 358.32 € HT (soit 20 829.98 € TTC) et mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Devis SARL ISSALY : réfection toiture de la chapelle D8

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'incendie qui a eu lieu en septembre 2015 sur la maison de M. et Mme Gomis située en bordure de la D8. Lors de l'intervention des pompiers, la couverture de la chapelle mitoyenne de la maison incendiée a été endommagée. Il convient donc de procéder à la réfection de la toiture.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SARL ISSALY qui propose un devis pour la réfection de la toiture de la chapelle pour la somme de 5 207.05 € HT (soit 6 248.46 €

TTC).

Après délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise SARL ISSALY pour un montant de 5 207.05 € HT (soit 6 248.46 € TTC) et mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Devis : remise en état des sanitaires de la halte nautique

Monsieur le maire informe au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de remise état des sanitaires de la halte nautique.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- pour les travaux de plomberie, le devis de l'entreprise SARL GAUTHIER qui propose un devis pour la réfection des sanitaires de la halte nautique pour la somme de 4 987.80 € HT (soit 5 985.36 € TTC) ;
- pour les travaux de serrurerie, le devis de l'entreprise GUILHEM qui propose un devis pour le remplacement des caissons des monnayeurs douche des sanitaires de la halte nautique et du point d'eau camping-car pour la somme de 750.00 € HT (soit 900.00 € TTC).

Après délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

- valide les devis :
 - o de l'entreprise SARL GAUTHIER pour un montant de 4 987.80 € HT (soit 5 985.36 € TTC) ;
 - o de l'entreprise GUILHEM pour un montant de 750.00 € HT (soit 900.00 € TTC) ;
- mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

DIVERS TRAVAUX DE SERRURERIE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à divers travaux de serrurerie afin

- de finaliser la mise en place des garde-corps au niveau des ruines du château,
- de remplacer et de sécuriser les portes des sanitaires place du balat,
- de créer de nouvelles poubelles dotées d'un système facilitant le changement des sacs.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise GUILHEM :

- Création de garde-corps ruines du château : 8 925.00 € HT (soit 10 710.00 € TTC)
- Création poubelles : 150.00 € HT / pièce (soit 180.00 € TTC / pièce)
- Porte sanitaire place du balat : 600.00 € HT (soit 720.00 € TTC)

Après délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

- valide les devis de l'entreprise GUILHEM pour :
 - o Création de garde-corps ruines du château : 8 925.00 € HT (soit 10 710.00 € TTC)
 - o Création poubelles : 150.00 € HT / pièce (soit 180.00 € TTC / pièce)
 - o Porte sanitaire place du balat : 600.00 € HT (soit 720.00 € TTC)

/

et mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Devis pour la surveillance des parkings par caméra vidéo

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'investissement important de la commune pour la mise en place sur les parkings de barrières et d'un système de paiement automatisé. L'installation de ces nouveaux équipements a été finalisée en juillet 2016. Depuis, la commune a été confrontée à plusieurs actes de malveillance et de vandalisme. Afin de pouvoir y remédier, Monsieur le maire

propose d'installer sur tous les parkings payants de la commune un système de surveillance par caméras vidéo.

2 entreprises ont été consultées :

- **SAS VIGILEC**

- Proposition : installation de caméras + accessoires + logiciel de vidéo surveillance et serveur de stockage
- Devis : 24 670.92 € HT (soit 29 605.10 € TTC)

- **COFINTEX 6 SA**

- Proposition : installation de caméras + accessoires + logiciel de vidéo surveillance et serveur de stockage + maintenance
- Devis : contrat GRENKE de 48 mois. 1087.35 € HT / trimestre soit 17 397.60 € HT (20 877.12 € TTC) pour 4 ans

Après délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le principe d'installation de caméra de vidéosurveillance sur les parkings payants de Saint Cirq Lapopie mais ne valide pas les devis. Il va être demandé aux entreprises de préciser leur devis : nombre de caméra, principe de surveillance et condition de maintenance. Les devis seront présentés lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AGVEILLE pour l'externalisation de l'astreinte des parkings. Après étude du devis, la décision est reportée à une prochaine séance du conseil.

Monsieur le maire annonce que pour la délibération concernant le changement de délégué au PNR, la décision est reportée à une prochaine séance du conseil.

Devis maintenance des parkings

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'investissement important de la commune pour la mise en place sur les parkings de barrières et d'un système de paiement automatisé. L'installation de ces nouveaux équipements a été finalisée en juillet 2016. Le matériel n'est plus sous garanti. Il est aujourd'hui nécessaire de contracter avec l'entreprise SKIDATA, entreprise installatrice du matériel, un contrat de maintenance des parkings.

L'entreprise SKIDATA propose un contrat de prestation de maintenance « entretien préventif – maintenance curative sur site – téléassistance » pour un montant annuel (valeur 2017) de 15 280.00 € HT soit -18 336.00 € TTC)

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis de SKIDATA pour un montant de 15 280.00 € HT soit -18 336.00 € TTC) et mandate le Maire pour la bonne exécution de la présente décision. Il est toutefois demandé que soit négocié avec l'entreprise SKIDATA les délais d'intervention et la possibilité d'avoir un stock de petites pièces sur la commune permettant des interventions des agents.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif CUI-CAE

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la démission du régisseur des recettes municipales effective depuis le 28/02/2017. Il convient de pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif des contrats unique d'insertion et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) vise à faciliter l'insertion professionnelle des personnes reconnues par des institutions ayants des difficultés particulières pour l'accès à l'emploi.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement dans l'emploi (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 20 heures minimum par semaine.

La durée minimale est de 6 mois et la durée maximale peut être portée à 5 ans pour des personnes âgées de plus de 50 ans et plus à la signature du CUI ou reconnues travailleurs handicapés. La rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- de valider la création d'un poste en CUI-CAE :
 - poste : agent communal employé au Service technique (régisseur de recettes municipales, agent de surveillance de la voie publique et agent technique)
 - Durée : de 12 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 35h
 - Rémunération : 1480.30 € brut / mois (SMIC au 1^{er} janvier 2017)
- et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale du Lot et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « CUI-CAE » dans les conditions suivantes :
 - poste : agent communal employé au Service technique (régisseur de recettes municipales, agent de surveillance de la voie publique et agent technique)
 - Durée du contrat : de 12 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 35h
 - Rémunération : 1480.30 € brut / mois (SMIC au 1^{er} janvier 2017)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Location local ancienne poste - place du Balat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Brigitte ARRAN a demandé à bénéficier de la location du local de l'ancienne poste situé place du Balat dans le bourg de Saint Cirq Lapopie.

Le loyer s'élève à 5000,00 €, forfait pour une location sur la saison estivale 2017, à partir du 15/03/2017 et pour une durée de 8 mois non renouvelable.

La provision pour charges est fixée à 30 € par mois.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la location du local de l'ancienne poste situé place du Balat à Madame Brigitte ARRAN aux conditions citées ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision.

Subvention voyages scolaires Ecole Ste Thérèse de Lalbenque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'école de Lalbenque pour une participation aux frais du voyage scolaire « classe découverte » organisé du 22 au 23 mai 2017 pour les élèves de l'école.

Cette année la participation au coût du séjour demandée aux familles est de 130 € par enfant.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le principe d'une participation au coût du voyage scolaire à hauteur de 50% de la part restant due aux parents. Cette subvention sera versée à l'école Ste Thérèse sur fourniture d'une attestation de l'école confirmant la participation des enfants concernés au séjour.

Autorisation Manège

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du comité des fêtes d'installer sur la place de la mairie un manège pour enfants « le rallye Monte -Carlo » à partir du 14/07/2017 et jusqu'au 15/08./2017.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte avec 8 voix pour et 1 voix contre l'occupation du domaine public par le manège pour enfants « le rallye Monte -Carlo » à partir du 14/07/2017 et jusqu'au 15/08./2017.

Questions diverses :

QUESTION DIVERSES :

- **IMPORTANT** : Organisation permanence de la tenue du bureau de vote les 23/04/2017 (1^{er} tour) et 7/05/2017 (2^{ème} tour)
- Epreuve équestre « TREC » (niveau national) 3 et 4/06/2017 organisé par l'association « les oies de la Métairie Rouge » : demande d'autorisation d'organiser la pause repas au niveau du point de vue du Cirque de Vènes : Le maire est favorable et donne l'autorisation à l'association d'organiser la pause repas au niveau du point de vue du Cirque de Vènes. Il sera demandé à l'association de préciser le nombre de chevaux participants à la course et si la route départementale sera empruntée.
- Proposition Isabelle GRASS : modèle d'arrêté portant règlement de l'entretien des trottoirs et des rues : L'ensemble du conseil y est favorable. Le maire souhaite que cet arrêté soit étudié et adapté pour la commune de Saint Cirq Lapopie en y rajoutant un volet sur le déballage. Il sera présenté au prochain conseil.
- Demande des hébergeurs : Besoin de connaître l'emplacement de la fête votive 2017 afin de pouvoir organiser la location des chambres sur l'été ; parking P4 ou P3 ? : le maire va organiser très prochainement une réunion avec le président du comité des fêtes afin d'acter le lieu de la fête pour cette année. La réponse pourra être donnée au prochain conseil.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Nomination régisseur des recettes : Bakary SIDIBE
- Nomination Régisseur suppléant : Pierre-Yves BESSAC

Séance levée à 22h20

Mme CONQUET, M. CONQUET et M. VANOY demandent l'autorisation de prendre la parole. Le conseil municipal la leur donne.

Mme CONQUET demande ce qui est prévu pour la halte nautique et l'aire de Camping-car. Monsieur le maire lui répond que pour ce qui concerne l'aménagement de la halte nautique et de l'aire de camping-car, le dossier a été confié à un architecte paysagiste, M. Matthias BONNIN. La commune est en attente de ses premières propositions. En ce qui concerne l'organisation de l'aire de camping-car cette saison, Monsieur le Maire l'informe que l'aire sera prochainement de nouveau payante.

Monsieur CONQUET rappelle que les échanges fonciers entre la commune et la famille CONQUET n'ont toujours pas aboutis.

M. VANOY demande à ce que l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de l'aménagement du bourg soit associée aux choix du prototype des poubelles qui a été commandé à l'entreprise GUILHEM. M. le maire l'informe que l'équipe sera bien évidemment associée à ce choix.